

Le Plan climat à Lyon

aimons l'avenir



GRANDLYON
communauté urbaine

...et l'identification du potentiel
d'énergies renouvelables dans
l'agglomération du Grand Lyon

GRANDLYON
communauté urbaine

Les engagements du Grand Lyon



- Le Grand Lyon, entité géographique et politique de 2,6 M d'hab., s'est engagé dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre depuis 15 ans, à travers ses deux chartes de l'écologie urbaine (1992-1995 et 1997-2001) et plus récemment avec l'Agenda 21 (2004).
- Depuis 2005, la seconde orientation stratégique de l'Agenda 21 du Grand Lyon porte sur la lutte contre les émissions de GES, et se décline désormais en six objectifs :
 - structurer, communiquer et évaluer le Plan Climat,
 - s'adapter aux changements climatiques,
 - mener une démarche partenariale de lutte contre le changement climatique,
 - favoriser une mobilité durable,
 - s'engager à mieux maîtriser et mieux consommer l'énergie,
 - fonder la politique d'aménagement et d'habitat sur la qualité environnementale

Les engagements chiffrés

■ Le Grand Lyon s'est engagé par délibération du 18 décembre 2007 à atteindre les grands objectifs internationaux en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre :

■ **En 2020** : 20% de diminution des émissions de CO₂, 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique sur le territoire, 20% de diminution des consommations d'énergie → en cohérence avec les engagements pris par le conseil européen des 8 et 9 mars 2007

■ **En 2050** : division par 4 des émissions de gaz à effet de serre du territoire → en cohérence avec les objectifs affichés par le GIEC (groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat)

Les principes d'action



■ La collectivité « Grand Lyon » cumule plusieurs rôles :

- Productrice, consommatrice et distributrice d'énergie, elle aménage et initie des projets et des politiques publiques.
- La collectivité intervient en mettant en place une politique d'adaptation face au changement climatique (limiter les impacts directs) et une politique d'atténuation visant à éviter l'augmentation des impacts dans le futur.

■ Les principes d'action du Grand Lyon sont :

- en tant que propriétaire d'un patrimoine mobilier et immobilier,
- comme opérateur de service public, au travers de ses compétences propres en matière d'eau potable et assainissement, de voirie, de propreté,
- en tant que promoteur de politiques publiques, par ses compétences en matière d'habitat, de déplacements (membre de l'AOT SYTRAL) et d'urbanisme,
- par sa capacité à fédérer les acteurs socio-économiques et institutionnels, par une démarche partenariale, et à communiquer auprès des habitants de l'agglomération (sur les éco-gestes, etc.)

Parmi les actions entreprises...

- Dispositif Vélo'V : entre 2005 et 2006, le trafic vélo a augmenté de 44 %. 29 650 000 km parcourus, soit l'équivalent de 6 000 tonnes de CO2 non émis.
- 52 écoles ont mis en place « Pedibus » : dispositif piéton d'accompagnement scolaire
- Charte de l'arbre : la charte vise à transmettre un patrimoine végétal de qualité aux générations futures.
- Mise en place des énergies renouvelables sur le patrimoine du Grand Lyon (toit photovoltaïque...)
- Approche environnementale sur l'Urbanisme : démarche qui vise à définir les priorités environnementales et à les transcrire dans les projets d'aménagement urbain (ex : Programme européen Concerto : construction d'îlots d'habitation à haute performance énergétique (50 kWh/m²/an) : 80 % de la consommation énergétique est assurée par des sources d'énergies renouvelables).
- Réseau Express de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise et intermodalité
- Diagnostic du potentiel d'énergies renouvelables de l'agglomération...



Le site de Lyon Confluence

LES HAUTS DE FEUILLY À SAINT-PRIEST : UN HABITAT INDIVIDUEL HQE

Les quelque 300 maisons patio et maisons de ville qui composent ce quartier disposent de nombreuses applications HQE :

- récupération de l'énergie solaire pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire,
- récupération des eaux de pluie pour les toilettes, la machine à laver le linge, l'arrosage, le nettoyage,
- l'utilisation de briques alvéolaires épaisses pour remplacer les isolants intérieurs particulièrement polluants,
- l'utilisation de bois non exotiques pour les charpentes, les sols, pour remplacer les plastiques et PVC.

GRANDLYOI
communal



LE MUR VEGETAL DU CENTRE
D'ÉCHANGE DE LYON PERRACHE (Canevaflor®)



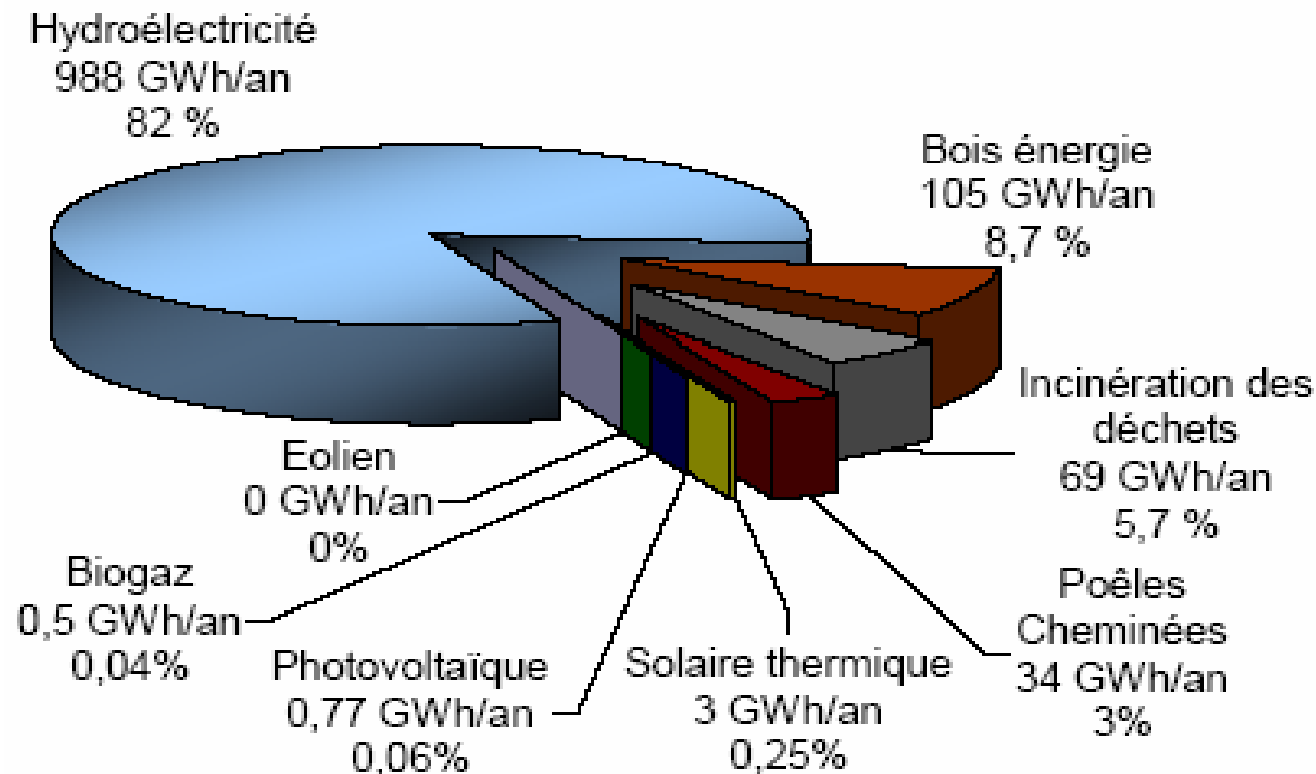
Le diagnostic 2007 sur le potentiel d'énergies renouvelables du Grand Lyon

■ La méthode :

- Etat des lieux des installations d'énergies renouvelables
- Recensement des gisements bruts (ensoleillement, gisement éolien, ressource en bois énergie, déchets organiques valorisables, ressource hydraulique, géothermie très basse énergie)
- Traitement cartographique et positionnement des contraintes limitant les installations
- Analyse des données socio-économiques (mode de chauffage, construction sur 7 ans pour bâtiments existants et neufs, etc.)
- Prise en compte de la production potentielle & des rejets de CO2 évités, dans les calculs du potentiel net

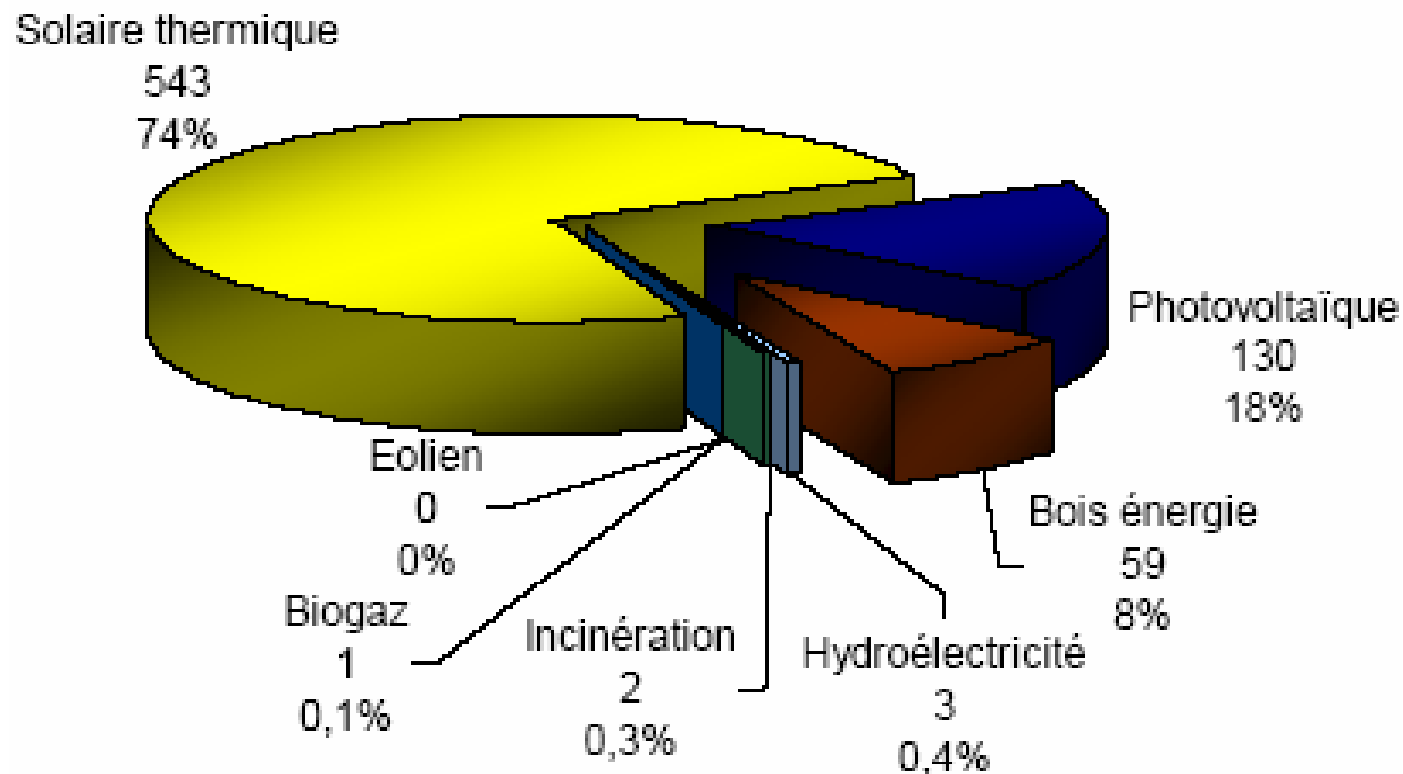
Le diagnostic des sources de production des énergies renouvelables sur le Grand Lyon

Répartition de la production des énergies renouvelables en 2006



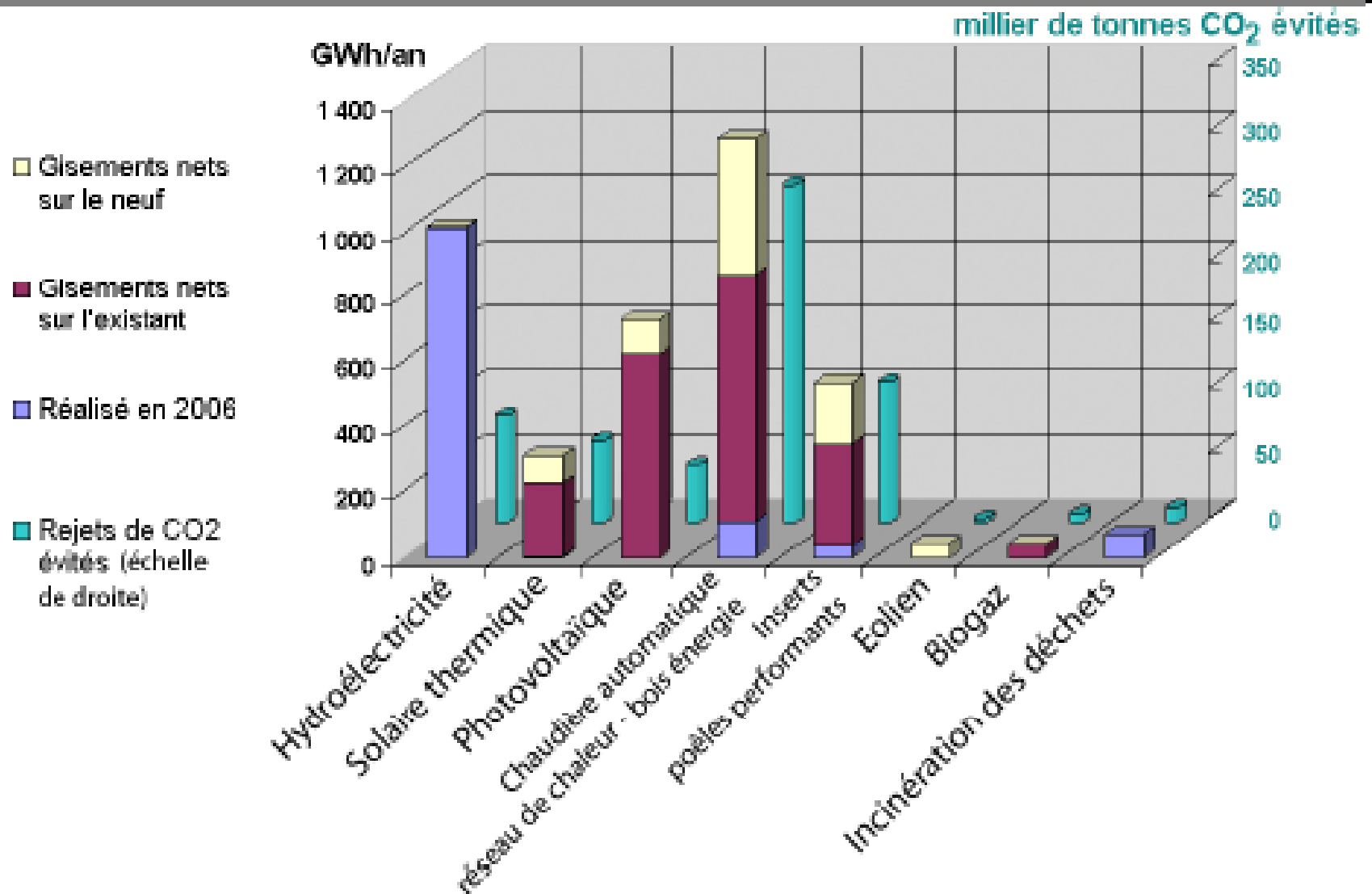
Le diagnostic des installations sur le Grand Lyon

Répartition du nombre d'installations en 2006



Les installations qui valorisent le bois bûches (plus de 5 000 poêles et cheminées) n'ont pas été intégrées au graphique, elles représenteraient près de 90% du total.

Les gisements nets identifiés pour 2006 sur le Grand Lyon



Les résultats et les perspectives

- 5 % des consommations totales du Grand Lyon sont produits par les énergies renouvelables en 2006 (soit 1 200 Gwh/an sur 24 000 Gwh/an) = la consommation de 54 000 / 543 000 logements sur le territoire
- Les filières solaires (thermique et photovoltaïque), bois énergie et biogaz sont à privilégier sur le territoire
- Les gisements nets totaux identifiés représentent plus de 2 fois la production d'énergies renouvelables en 2006 => potentiel de doublement de la production d'ici 2020, soit une couverture des consommations de l'agglomération par des e.r. entre 10 et 15 %.
- ➔ Objectifs 2020 atteignables avec l'appui de politiques de soutien aux énergies renouvelables, des mesures de sensibilisation, d'incitation économique et de réglementation (urbanistiques, etc.), pour une baisse des consommations d'énergie du territoire de 2 % /an.